



Droit à l'image des célébrités

Par **Nicolas DE CET**, le **06/12/2016** à **15:49**

Bonjour,

Je voudrais savoir dans quelle mesure je pouvais exploiter commercialement des photos de célébrités sur des t-shirts. Je précise : je voudrais imprimer sur des t-shirt des photos de célébrités (française ou étrangères) et, pour schématiser, rajouter une phrase ou un mot qui se moque (gentiment) de cette célébrité.

Savez-vous si j'ai le droit de le faire ou si je m'expose à des poursuites en faisant cela ?

merci d'avance pour votre réponse

Par **Nicolas DE CET**, le **14/12/2016** à **11:29**

Bonjour à tous,

Je reviens sur ma question car je n'ai eu aucune réponse. Personne n'a un soupçon de début de réponse à m'apporter ?

merci d'avance